

Des petits paysans défendent leurs droits fonciers

Situation

Pour les familles de petits paysans du Sénégal, posséder sa propre parcelle de terre a une grande importance économique et culturelle. Toutefois, nombre d'entre elles risquent de perdre leurs terres à cause de grands projets émanant d'entreprises privées ou de l'Etat. L'accaparement des terres menace surtout les petits exploitants qui ne possèdent pas de droits fonciers enregistrés au cadastre. Ces dernières années, l'accaparement illégal des terres a pris une ampleur sans précédent dans l'ensemble du pays. Ce phénomène touche notamment la population de la région dans laquelle l'EPER mène des projets. La construction d'un aéroport international dans la région de Thiès attise les convoitises. Les prix fonciers ont grimpé en flèche et la voie est grande ouverte aux spéculations. Les villageois tentent de se protéger contre l'usurpation de leurs terres. Pour être en mesure de défendre leurs intérêts dans les règles face aux instances compétentes, ces personnes doivent d'abord connaître leurs droits et se familiariser avec la législation.

Objectifs

Le projet s'applique à sept districts. Il vise à apporter aux organisations locales (collectifs de petits paysans, de femmes, de jeunes, etc.) les savoirs nécessaires pour qu'elles soient en mesure de défendre leurs intérêts devant la commission compétente face aux grandes entreprises privées. Des débats publics, des actions de plaidoyer, des émissions de radio et de télévision sur le droit foncier en vigueur et la réforme prévue sont autant d'actions qui peuvent aider les familles de petits paysans à se faire entendre et à faire valoir leurs droits. Le soutien juridique à la constitution de dossiers en bonne et due forme pour l'enregistrement des parcelles au cadastre est un autre aspect du projet.



SÉNÉGAL

Priorité EPER : Développement des communautés rurales



15'129'270

Population (2015)

196'710

Superficie km²



Bénéficiaires

Collectifs de femmes, de jeunes, de petits paysans et membres des organisations villageoises de base, chefs de village et autres responsables des sept districts de Diender, Kayar, Keur Moussa, Yéne, Diass, Sindia et Popenguine-Ndayane.

Activités

L'équipe de projet établit un bilan de la situation actuelle dans la région en mettant en évidence les conséquences des grands projets initiés par l'Etat et les entreprises privées sur la population et la possession des terres. Ce bilan servira de base aux activités de plaidoyer afin que la population rurale dispose d'un argumentaire solide.

Des cours sont donnés sur le droit foncier en vigueur, la réforme en cours et les mesures de décentralisation prévues aux personnes à la tête des collectifs de femmes et des organisations de base, de sorte à permettre à la population de mieux défendre ses intérêts. Des juristes soutiennent les familles de petits paysans sur les dossiers de la réforme foncière et de la décentralisation : les propositions des petits paysans sont formulées sous une forme juridique appropriée, puis remises de façon groupée à la commission nationale de réforme foncière et de décentralisation. Des débats publics, des émissions de radio et de télévision et de larges campagnes d'information sur la situation foncière et les possibilités d'action portent le sujet dans l'espace public. Le projet aide chaque année 400 familles de petits paysans à inscrire leur patrimoine foncier au cadastre. Pour que les autorités puissent autoriser l'inscription au registre foncier et leur remettre un titre officiel, les familles concernées ont besoin d'un plan précis de leurs terres. Ces terres sont donc cartographiées par GPS et jointes à la documentation pertinente.

Organisations partenaires

Le projet est mis en œuvre par trois organisations partenaires : ENDA-PRONAT, ACCES et FAPD.

Avancement du projet

En 2016, le projet visait la participation active de la société civile à la consultation relative à la réforme foncière en cours. Des forums, des débats et des assemblées ont été organisés afin d'informer la population sur la signification, les risques et les conséquences de la réforme et de réunir des avis et des propositions de solutions. Des juristes ont ensuite formulé les demandes et les ont remises à la Commission nationale de réforme foncière.

Avec le soutien des partenaires de projet, les familles de petits paysans ont déposé au total 376 demandes d'obtention d'un titre foncier. Diverses mesures ont contribué à informer et à sensibiliser la population sur ces questions d'actualité : formation continue sur les conflits fonciers, soutien aux petits paysans par des juristes en cas de conflits liés à la terre et débats radiophoniques.

Pays, région, ville

Sénégal, région de Thiès

Budget 2018

CHF 168 000.–

N° de projet EPER : 764.337

Chargé de programmes

Heidi Keita-Gautschi

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5